

SYNDICAT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CORRÈZE

Le Chadelbos 19600 Saint Pantaléon de Larche

Tél: 05 55 22 61 30 Fax: 05 55 22 64 10 Mail: syttom19@syttom19.fr www.syttom19.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :

20

Nombre de délégués présents :

12

Nombre de votants :

13

Nombre de pouvoirs:

1

L'an deux mille quatorze et le 18 décembre à 10H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

<u>Etaient présents</u>:, Messieurs Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Michel SAUGERAS, Daniel ESCURAT, Marc CHATEL, Philippe JENTY, Henri GRANET, Hervé GOUTILLE, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-François LABBAT.

<u>Absents excusés</u>: Mesdames France ROUHAUD, Jeanine VIVIER, Messieurs Gérard FAISY, Bernard ROUGE, Michel PLAZANET, Bernard MIEL, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

> > >

OBJET: N° 2014/12/01: BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur: Monsieur Marc CHATEL

Le budget primitif qui est proposé pour l'année 2015 prend en compte les divers éléments présentés lors du débat sur les orientations budgétaires que nous avons tenu le 20 novembre dernier, notamment :

Sur la section fonctionnement :

- Les évolutions de recettes et de reversement des produits de collecte sélective (Recettes des Eco organismes, vente de matériaux et reversement associés).
- > Les évolutions de tonnages, à la hausse pour la collecte sélective et à la baisse pour les déchets résiduels.

Sur la section investissement :

- > Le solde des travaux de mise en place de l'équipement de production électrique.
- > Le solde des travaux du centre de transfert de Naves.

CONTROLE DE LEU 1/8

DEPENSES

SECTION FONCTIONNEMENT

Contrats et prestations de services

Ce poste correspond:

- au tri de 9 500 t d'emballages ménagers,
- à l'incinération et au traitement de 86 900 t d'ordures ménagères résiduelles et assimilées,
- au traitement de 50 t de Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM),
- au traitement des résidus provenant de l'incinération (REFIOM, mâchefers...),
- au transport des déchets ménagers à traiter.

Traitement des déchets résiduels et fermentescibles

Ce poste s'élève à 7 360 228 € (7 998 229 € en 2014)

Il comprend l'ensemble des prestations de service liées à l'incinération à savoir :

- l'exploitation de l'usine de Saint Pantaléon de Larche: 3 964 054 €
 Ce poste intègre 3 085 898 € pour le contrat d'exploitation de l'usine et
 878 156 € de traitement des sous-produits (REFIOM et Mâchefers).
- l'exploitation de l'usine de Rosiers d'Egletons : 3 116 174 €
 Ce poste intègre 2 477 400 € pour le contrat d'exploitation de l'usine (dont 288 864 € de TGAP) et 638 774 € de traitement des sous-produits (REFIOM et Mâchefers).
 - la TGAP de l'UVE de Saint Pantaléon de Larche pour 270 000 €,
- le traitement de la fraction fermentescible pour 10 000 €.
 Ce poste est en diminution du fait de l'ajustement de la TGAP réalisé en 2014. Il représente 39,95 % du budget de fonctionnement.

Transport

Ce poste correspond aux prestations de transport de déchets et d'emballages, il représente 1 155 948 € (1 192 480 € en 2014) soit 6,27 % du budget de fonctionnement.

Il est en léger retrait compte tenu du tonnage transporté pendant l'arrêt du centre de tri d'Argentat.

2 2 DEC. 2014

2/8

Tri sélectif

Les dépenses évoluent sensiblement compte tenu de l'augmentation des tonnages pris en charge, et de l'évolution du montant des aides et soutiens versés dans le cadre du barème Eco-Emballages.

- \$ 5 754 017 € en 2015

Ce poste se décompose comme suit :

- ♦ 2 454 017 € d'opérations de tri et de transport
- ♦ 3 300 000 € soutiens et recettes du recyclage

Les prestations de tri représentent 31,23 % du budget de fonctionnement et correspondent aux prestations de tri des emballages ménagers et de reversement des recettes de collectes sélectives.

Les autres postes de dépenses de cette section concernent :

Entretien des centres de transfert

Ce poste représente 0,33% du budget fonctionnement

- ♦ 60 000 € en 2015
- \$ 50 000 € en 2014

Ce poste, lié aux frais d'entretien et de maintenance des centres de transfert, est reconduit compte tenu des besoins estimés pour l'année 2015.

Impôts et taxes (hors TGAP)

Ce poste représente 1,52 % du budget fonctionnement

- \$ 280 000 € en 2015
- \$ 270 000 € en 2014 €

Ce poste concerne les impôts fonciers, taxes parafiscales, le remboursement de la TVA, il est sujet à une variation sensible liée à l'évolution des prestations soumises à reversement de TVA (vente d'énergie) et à l'évolution des taxes foncières.

Charges financières et contributions

Ce poste représente 1,14 % du budget fonctionnement

- 210 000 en 2015
- ♦ 210 000 € en 2014

Ce poste sert aux contributions versées aux syndicats de collecte pour l'exploitation des centres de transfert.

Administration générale, divers

Ce poste représente 1,61% du budget fonctionnement

- \$ 296 000 € en 2015
- \$ 305 000 € en 2014

Il intègre le personnel en place pour la gestion du syndicat et les frais liés au fonctionnement du SYTTOM 19 (téléphone, assurances, véhicule, maintenance informatique et bureautique, fournitures, réception...).

Études et honoraires

Ce poste représente 1,09 % du budget fonctionnement

- \$ 200 000 € en 2015
- 130 000 € en 2014

Ce poste intègre:

- les études prospectives pour les filières de traitement et le devenir des UVE;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'appel d'offres concernant l'exploitation de l'usine de Rosiers d'Egletons ;
- les frais liés au plan de surveillance des rejets des 2 UVE ;
- les honoraires de professionnels du droit accompagnant le SYTTOM 19 dans les procédures en cours.

Remboursement de la dette et ICNE

Ce poste représente 1,91 % du budget fonctionnement

- \$ 351 379 € en 2015
- \$\ddot* 235 656 € en 2014

Ce poste suit l'évolution de la dette et intègre l'emprunt pour l'acquisition du groupe turbo-alternateur sur l'UVE de Saint Pantaléon de Larche.

Dotations aux amortissements

- ♦ 1 396 068 € en 2015
- \$\ddot* 1 324 746 € en 2014

Ce poste est actualisé chaque année par l'intégration des investissements réalisés au cours de l'exercice précédent et représente 7,58 % du budget fonctionnement.

Virement à la section d'investissement

- ↑ 1 260 101 € en 2015
- 801 556 € en 2014

Ce poste représente 6,84 % du budget fonctionnement.



Dépenses imprévues

- \$\ddot* 100 000 € en 2015
- \$ 100 000 € en 2014

Ce poste représente 0,54 % du budget fonctionnement.

Soit un total de dépenses de 18 423 741 €.

SECTION INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à 7 329 043 €

Les principaux postes concernent :

Remboursement de la dette

- \$\ddot* 1 309 043 € en 2015
- \$\ddot* 1 022 453 € en 2014

L'augmentation de ce poste suit l'évolution de la dette.

Dépenses imprévues

- \$ 215 000 € en 2015
- \$\displant 215 000 € en 2014

Fonds de gros entretien et renouvellement des UVE

- ♦ 2 050 000 € en 2015
- ❖ 2 004 000 € en 2014

Ce poste suit l'évolution des contrats d'exploitation.

Travaux divers sur les UVE

\$ 150 000 €

Travaux d'entretien et d'aménagement sur les centres de transfert et les locaux

\$\ddot* 155 000 € dont 50 000 € d'acquisitions foncières.

Matériel informatique, bureautique et logiciels divers

❖ 5 000 €

2 2 DEC. 2014

COLUMNIE DE LEGALIZAS

Centre de tri d'Argentat :

❖ 55 000 € - Travaux divers sur le centre de tri d'Argentat.

**

<u>Travaux concernant l'équipement de production électrique sur l'UVE de St</u> <u>Pantaléon de Larche</u>:

♦ 900 000 € concernant le solde d'exécution des travaux de mise en place de l'équipement de production électrique.

Centre de Transfert de Naves :

♦ 110 000 €

Il s'agit du solde pour le financement des travaux d'aménagement du centre de transfert.

Opérations d'ordre : 2 380 000 €

- 330 000 € reprise de subventions perçues antérieurement
- \$ 2 050 000 € immobilisations en cours des UVE (GER)

RECETTES

SECTION FONCTIONNEMENT

Pour l'essentiel elles proviennent :

Participation des collectivités

Elle représente 65.93 % des recettes réparties comme suit :

- > 9 518 041 € transport et traitement des OM
- ≥ 2 627 700 € d'opérations de tri

La participation a été calculée sur la base de :

- 111,60 €/T pour le transport et l'incinération des ordures ménagères du SYTTOM 19
- 106,60 € /T pour le traitement des déchets ménagers du LOT
- 276,60 €/t pour le tri.



Recettes des éco organismes et ventes des matériaux (17,91 % de nos recettes)

- > 2 700 000 € versés par les éco-organismes
- > 600 000 € Vente de matériaux

Vente d'énergie et recettes d'exploitation des UVE (14,32% des recettes)

> 2 638 000 €

Produits divers (1,84% des recettes)

- > 10 000 € produits de gestion divers
- > 330 000 € d'amortissement des subventions perçues

Soit un total de recettes de 18 423 741 €.

SECTION INVESTISSEMENT

Les recettes de 7 329 043 € nécessaires à l'équilibre de la section investissement proviennent de :

▶ 1 951 402 € d'un emprunt dont le montant ne pourra être finalisé que lors de l'appréciation des résultats du compte administratif, celui-ci pouvant être ramené à la baisse ou supprimé compte tenu des excédents qui pourraient être observés lors du vote du CA et du futur budget supplémentaire qui sera voté dans le 1^{er} semestre de l'année 2015

Virement de la section de fonctionnement

- \$\ddots\$ 1 260 101 € en 2015
- ♦ 801 556 € en 2014

Dotation FCTVA

- 463 084 € en 2014

Dotation aux amortissements

- \$\ddot* 1 396 068 € en 2015
- \$\ddot* 1 324 746 € en 2014



Opérations d'ordre

♦ 2 050 000 € d'opérations d'ordre (immobilisations en cours sur les UVE (GER).

Compte tenu des éléments ci-dessus et comme convenu lors du débat des orientations budgétaires, je vous propose d'adopter les paramètres suivants :

Traitement et transport des ordures ménagères résiduelles

- > 111,60 €/T pour l'ensemble des collectivités adhérentes au SYTTOM 19 (transport et traitement inclus).
- > 106,60 €/T (traitement uniquement) pour le SYDED 46

Transport et tri des emballages ménagers recyclables

> 276,60 €/T

Le Président invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur ce projet de budget primitif 2015 et propose :

- d'approuver le présent budget primitif 2015 ;
- de l'autoriser le Président ou en cas d'empêchement les Vice-Présidents du SYTTOM 19 à mettre en place les procédures nécessaires à la réalisation des investissements précités ainsi qu'à leur financement;
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement les Vice-Présidents à signer tous les actes et documents se rapportant à ces opérations.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme, A Rosiers d'Egletons, le 18 décembre 2014

Le Président.

Marc CHATEL ?

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 22 11220 let publication ou notification du 22/12/2014.